

La Médaille militaire



Avers



Revers

La Médaille militaire, d'un diamètre de 28 mm, est en argent. Elle porte à l'avers l'effigie de la République avec cet exergue :
« République française »
et au revers, au centre du médaillon « Valeur et discipline ».
Elle est surmontée d'un trophée d'armes.

La Médaille militaire est la plus haute distinction militaire française destinée aux sous-officiers et aux soldats. Elle peut être concédée en récompense de services exceptionnels aux officiers généraux. Souvent appelée « la Légion d'honneur du sous-officier », la Médaille militaire est la troisième décoration française dans l'ordre de préséance, après l'ordre de la Légion d'honneur et l'ordre de la Libération.

Ses critères d'attribution

Etre engagé sous les drapeaux depuis au moins huit ans

Avoir été cité à l'ordre de l'armée

Avoir été blessé au combat ou en service commandé

S'être signalé par un acte de courage et de dévouement.

De plus, toute candidature doit s'appuyer sur des mérites établis.

La Médaille militaire peut être attribuée aux étrangers.

Pour le grand public, cette décoration est souvent associée aux cérémonies militaires qui se déroulent notamment dans la cour des Invalides en présence du président de la République pour rendre hommage aux soldats méritants ou aux soldats tués en interventions extérieures, comme ces dernières décennies au Tchad, en Afghanistan ou encore au Mali.

La Médaille militaire dans l'histoire

La Médaille militaire est instituée, 50 ans après la Légion d'honneur, le 22 janvier 1852 par Napoléon III. Il entend ainsi honorer les mérites de ses meilleurs hommes de troupe et augmenter les moyens à sa disposition pour récompenser ses soldats.

Au début, le nouveau ruban jaune et vert suscite plus de méfiance que d'enthousiasme de la part des soldats. Tout change lors de la deuxième cérémonie de remise de décoration, le 10 mai 1852. Ce jour-là, Louis Napoléon décore 1.705 soldats et sous-officiers devant 80.000 soldats et une foule immense de Parisiens massés sur le Champ de Mars.

Mais surtout, il fait avec habileté, le même jour, le choix d'épingler la décoration sur l'uniforme de deux nouveaux maréchaux de France, en « récompense suprême ». Cette initiative, étendue plus tard aux généraux et aux amiraux ayant rendu des services exceptionnels, assure pour toujours le prestige de la Médaille militaire.

L'acte est symbolique : les soldats les plus anonymes et les plus grands chefs de guerre sont réunis sur un pied d'égalité sous une même devise « Valeur et Discipline ».

Depuis, l'histoire de la Médaille militaire se confond avec celle des grands conflits du XXème siècle :

1ère Guerre mondiale : 950.000 médaillés, la plupart à titre posthume

2nde Guerre mondiale : 300.000 médaillés

Guerre d'Indochine : 12 000 médaillés

Guerre d'Algérie : 38000 médaillés

L'attribution et la gestion de la Médaille militaire

La Médaille militaire est concédée sur proposition du ministère de la Défense et par décision du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, qui intervient également sur les questions de discipline. Ces décisions sont ensuite soumises au président de la République qui signe les décrets d'attribution.

L'insigne

La Médaille militaire, d'un diamètre de 28 mm, est en argent.

Elle porte à l'avert l'effigie de la République avec cet exergue : « République française » et au revers, au centre du médaillon « Valeur et discipline ». Elle est surmontée d'un trophée d'armes.

Source : legiondhonneur.fr